

Département de l'AIN

Commune de
SAINTE-OLIVE



4a

PLAN DE
ZONAGE
1/5000e

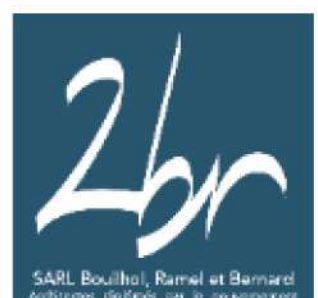


BIO INSIGHT
34, Rue Georges Plassat
42300 HONANNE
Tél. : 04 77 87 83 08
Email : info@bioinsight.fr

Plan Local d'Urbanisme

Modification de droit commun n°2
du PLU

PLU approuvé le 25 juin 2015



REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1 - Modification simplifiée N°1 portant sur la suppression des ER au bénéfice de la commune et la modification du texte de l'OAP pour les zones 1AU. Approuvée le 22 septembre 2017.
- 2 - Modification simplifiée N°2 portant sur la suppression de la phrase « L'Ouest de la zone ne pourra pas accueillir de construction sur une largeur de 10 m minimum mesurée à partir de la limite entre la parcelle A76 et A592 » de l'OAP (zone 1AUa). Approuvée le 04 octobre 2018.
- 3 - Modification simplifiée N°3 portant sur la correction d'erreurs de transcription du texte approuvé de la modification n°1 dans la modification n°2. Approuvée le 31 août 2020.
- 4 - Modification de droit commun n°1 portant sur le changement de vocation des futures constructions à prévoir en zone 1AUa, impliquant le remplacement de la mention à la zone multi-usage par du logement groupé et individuel. Approuvée le 20 septembre 2024.
- 5 - Modification de droit commun n°2 portant sur la modification des règles applicables aux clôtures et aux toitures des constructions ; des règles applicables aux annexes et la restriction des constructions en zones A et N ; de la liste des ER ; de la restriction des commerces en zones U et UX ; des règles applicables aux espaces libres et plantations en zone UX ; le respect du besoin de compensation des zones humides en cas de destruction en zones A et N et la correction d'une erreur de dessin d'un EBC sur le plan de zonage. Approuvée le 1^{er} juillet 2026.

LEGENDE :

- Zone A : zone agricole
- Zone UX : zone d'activités artisanales
- Zone U : zone urbaine
- Zone Un : zone de préservation de la biodiversité et des paysages permettant une densification d'habitat légère
- Zone 1AU (a et b) : zone d'urbanisation future à moyen terme - secteurs soumis à Orientations d'aménagement et de programmation
- Zone Nn : zone de préservation de la biodiversité et des paysages, accueillant des activités agricoles et de l'habitat
- Zone NL : zone naturelle de loisirs pouvant accueillir des constructions légères
- Emplacement réservé
- Zones et Secteurs humides contribuant aux continuités écologiques et préservés pour motifs écologiques au titre de l'article L 123-1-5 III 2° et de l'article R123-114 du CU
- Espaces Boisés Classés identifiés au titre de l'article L 130-1 du CU
- Haies et alignements d'arbres préservés au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du CU
- Itinéraires de promenades et de randonnées à protéger (plan départemental approuvé le 28/02/1984)
- Sièges d'exploitation agricole
- Lignes de transport électrique
- Bâti remarquable identifié au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du CU
- Construction nouvelle à titre indicatif

Plan 1/5000e non respecté
Si vous souhaitez avoir un plan modifié en
version 1/5000e merci d'en faire la demande en
Mairie de Sainte Olive :
mairie.steolive@adeli.biz

COMMUNE DE SAINT - TRIVIER - SUR - MOIGNANS

COMMUNE DE BOULIGNEUX

COMMUNE D'AMBERIEUX - EN - DOMBES

COMMUNE D'AMBERIEUX - EN - DOMBES

COMMUNE DE LAPEYROUSE